

Réunion publique

Varenes-Saint-Sauveur

4 décembre

En tribune CPDP : Anne-Marie ODUNLAMI, Séverine BARBERET

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Thierry LAMY, Ludovic LECELLIER

Durée : 1 heure 55

I) Ouverture

Anne-Marie ODUNLAMI, membre de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Bonsoir à tous et à toutes. Merci d'avoir répondu à l'invitation de cette Commission particulière du débat public. Merci aussi à la commune qui nous accueille. Après ces quelques mots de bienvenue à cette réunion, je voudrais passer la parole à Monsieur le Maire.

Jean-Michel LONGIN, maire de Varenes-Saint-Sauveur

Juste quelques mots pour souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à Varenes-Saint-Sauveur. Je crois que vous avez tous bravé le brouillard, ce soir, parce qu'il est quand même un peu épais, et c'est très bien de participer à cette réunion. J'espère que cette réunion vous apportera toutes les réponses aux interrogations que vous pouvez avoir concernant ce nouveau tracé de gaz. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne réunion.

II) Présentation

A) *Présentation du débat public*

Anne-Marie ODUNLAMI

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord, à l'attention de notre public, signaler que je ne suis pas habituellement la Présidente qui dirige les réunions de débat public. Notre président, Jean-Yves Ollivier est en première rangée. Il vous prie de l'excuser, mais un incident vocal l'a privé de toute possibilité d'intervention. Je peux vous assurer qu'il va suivre ce débat avec la vigilance et l'attention habituelle. Nous allons peut-être passer à quelques mots d'explication, si la technique veut bien nous envoyer le PowerPoint.

Tout d'abord, nous allons tracer un peu le cadre, dire pourquoi nous sommes ici ce soir, pourquoi un débat public. Nous sommes ici parce que des projets sont portés par GRTgaz. GRTgaz a saisi la Commission nationale du débat public en janvier 2013, à propos de deux projets qui vous concernent : les projets de gazoducs Val de Saône et Arc Lyonnais. La Commission a décidé que ces projets étant dans une relative logique géographique, il n'y aurait qu'un débat public, alors qu'il y a deux tronçons.

Quel est l'objectif du débat public ? C'est tout d'abord d'organiser la discussion, la concertation avec tous ceux qui sont concernés par les projets, bien avant la prise de décision sur leurs réalisations. Cette procédure a été organisée par deux textes fondamentaux ; une

loi de 1995, et une seconde loi en 2002 qui a notamment rendu la Commission totalement indépendante. Elle est donc aujourd'hui une autorité administrative indépendante. La Commission nationale du débat public est chargée de veiller, sur l'ensemble du territoire, à la participation du public au processus d'élaboration des projets. Il s'agit de projets relativement importants, projets d'aménagement ou d'équipement, d'intérêt national. Elle veille également aux bonnes conditions d'information du public. Nous verrons tout à l'heure, un peu plus dans le détail, comment ces bonnes conditions d'information sont réalisées. Enfin, elle émet avis et recommandations de nature à favoriser et à développer la concertation avec le public.

Derrière le niveau national se trouve le niveau particulier pour chaque projet, avec une Commission particulière du débat public qui est constituée. Elle est nommée par la Commission nationale, et est assistée par un secrétariat général. Notre Commission du débat public est constituée de six membres. Le premier d'entre eux est naturellement notre Président, Jean-Yves Ollivier, qui est ici. Je suis assistée par Séverine Barberet. Je suis moi-même membre de cette Commission. Nous avons aussi d'autres membres qui participent régulièrement à notre débat.

Cette Commission particulière est aussi indépendante que la Commission nationale, indépendante du maître d'ouvrage, et indépendante des pouvoirs publics. C'est un point important sur lequel j'insiste. Elle doit veiller à une diffusion complète de l'information, veiller également à ce que cette information soit transparente et objective à propos des projets qui sont soumis au débat public. La Commission permet également à la population concernée de s'exprimer dans le cadre de réunions publiques telles que celle-ci, mais aussi par le biais de contributions écrites. Nous verrons tout à l'heure comment elles peuvent se manifester. Enfin, la Commission veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public, ceci dans des délais raisonnables.

Le débat public, quels principes fondamentaux ? Trois principes fondent l'action de la Commission particulière dans le cadre du débat public :

Le principe d'équivalence, c'est-à-dire que toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition et quel que soit l'auteur de cet avis ou de cette proposition, tout le monde est sur un pied d'égalité ;

La transparence, clarté, accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque. Clarté et accessibilité, vous comprenez l'importance de ces deux mots quand on est sur des dossiers dont les sujets sont parfois très techniques. Argumentation, c'est également un point important. Nous ne sommes pas ici pour organiser un référendum, mais le débat se construit sur la base d'opinions argumentées. Il porte sur les justifications de la réalisation des projets, ainsi que sur leur impact territorial ;

La déontologie de la CPDP qui s'applique bien entendu à chacun de ses six membres. La neutralité : la CPDP n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même. Elle n'est ni pour, ni contre. L'indépendance de la commission particulière : la commission est indépendante, je le disais tout à l'heure, du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Comment s'organise un débat public sur un dossier comme celui qui nous occupe aujourd'hui ? La Commission a toute liberté pour organiser ce débat. Comme je le disais, elle est indépendante et, dans le cadre de ce débat, nous avons prévu 19 réunions publiques qui vont de Saint-Avit dans la Drôme, c'est-à-dire la partie la plus méridionale, à Voisines, la partie la plus septentrionale ; les projets couvrant 3 régions et 6 départements sur environ 400 kilomètres. 17 de ces réunions sont localisées dans le fuseau d'études, et j'insiste bien sur ce terme fuseau d'études, vous verrez pourquoi tout à l'heure, ou bien à proximité immédiate, afin de recueillir les arguments du public concernant les impacts territoriaux notamment, agriculture, environnement, développement communal. Puis à côté de ces 17 réunions à but géographique, deux autres réunions ont été organisées, l'une à proximité de Dijon, à Quetigny, et la seconde à Lyon.

Ces réunions ont eu pour objet de présenter, de manière précise, documentée, tous les éléments d'information sur l'opportunité des projets, avec la participation d'experts de la

Direction générale du climat et de l'énergie, de la CRE, Commission de régulation de l'énergie, et de l'UNIDEN qui rassemble des industriels utilisateurs d'énergie, notamment de gaz. La réunion de Lyon a été filmée intégralement, et si vous êtes intéressés par ces aspects du dossier, vous pouvez la voir sur le site du débat public.

Mener un débat public, c'est bien ; recueillir des arguments, c'est bien ; mais que fait-on après ? La suite du débat public. La commission produit, à la fin du débat public, un compte rendu exhaustif du débat et des opinions qui se sont exprimées. Elle produit un rapport dans un délai de deux mois à la fin du débat public, nos dernières réunions se tenant vers la mi-décembre. Nous approchons donc de la fin des 19 réunions annoncées. Après la production de ce rapport, le maître d'ouvrage dispose d'un délai de trois mois après la publication de ce bilan -par un acte qui est publié- du principe et des conditions de la poursuite de leur projet. Comme vous pouvez le voir, aujourd'hui, nous nous situons bien en amont des décisions qui pourraient être prises, et tous les éléments d'information du débat public peuvent naturellement nourrir la décision de GRTgaz.

Comment se déroule une réunion publique telle que celle que nous menons ensemble ce soir ? Après mon intervention, vous aurez une présentation synthétique du projet de ces deux gazoducs par GRTgaz, puis ouverture des échanges avec vous. Pour des raisons d'organisation, et pour permettre à chacun de s'exprimer, pour faciliter aussi la compréhension et l'enregistrement, nous vous demandons de lever la main, d'attendre qu'un micro vous soit donné, pour que tout le monde puisse profiter de vos questions ; de vous présenter, et d'indiquer si vous intervenez à titre personnel, particulier, si vous êtes représentant d'un groupement, d'une collectivité, d'une association. Puis pour des raisons d'organisation, nous suggérons un temps de parole limité à quatre minutes, ce qui, compte tenu de notre expérience, montre que c'est en général très largement suffisant. Ceci dit, si vous avez encore besoin d'intervenir, c'est toujours possible. Puis si vous souhaitez présenter des développements plus longs, plus argumentés, qui ne sont pas tout à fait dans la ligne d'un débat avec des échanges, vous avez la possibilité de déposer des contributions écrites ou des cahiers d'acteurs qui seront bien entendu repris dans le cadre de l'ensemble des éléments du débat public qui figurent sur le site Internet.

Autre petite précaution, comme je vous le disais, les débats sont enregistrés, et ils sont aussi parfois photographiés, avec des prises de vue. Si pour des raisons de droit à l'image vous ne souhaitez pas figurer sur ces photos ou ces prises de vue, signalez-le à nos hôtes à la sortie, et nous prendrons les dispositions adéquates. Voilà pour cette première présentation du débat public. Pourquoi un débat public ? Comment se déroule-t-il ? Nous arrivons à la deuxième phase au cours de laquelle GRTgaz va vous expliquer quels sont ces projets.

B) Présentation du projet par GRTgaz

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Merci Madame. Bonsoir Messieurs, dames, bonsoir Monsieur le Président et Mesdames, Messieurs les membres de la Commission. Bonsoir Monsieur le Maire. Je me présente, je m'appelle Denis Suisse-Guillaud, et je suis le directeur, le responsable de ces deux projets. A mes côtés, Thierry Lamy, qui est le directeur technique de ce projet, et encore à côté, le responsable des études, Ludovic Lecellier. Nous allons vous parler d'un projet porté par GRTgaz, et il serait peut-être bien de se présenter avant.

GRTgaz est l'ex Gaz de France, pour partie. C'est une ancienne direction de Gaz de France qui, depuis quelque temps, fait partie du groupe Suez. 75 % pour GDF Suez, et 25 % pour la Caisse des Dépôts. GRTgaz, ce sont 3 000 salariés qui s'occupent d'un réseau de transport de gaz, dont 500 dans le grand secteur sud-est de la France. Les personnes sont à proximité de chez vous, nous avons à peu près une implantation par département. GRTgaz ne fait que transporter le gaz naturel, il n'en vend pas. C'est comme pour le réseau ferré, il appartient à RFF, et c'est la SNCF ou d'autres compagnies qui font rouler les trains. Bien sûr, il entretient et développe ce réseau de transport de gaz. Le réseau de transport de gaz est né en France à

la découverte du gisement de Lacq, dans les années 50-60, et depuis, nous avons construit 32 000 kilomètres de canalisations, en un peu plus de 50 ans. Voilà le réseau principal de GRTgaz qui irrigue la France. Le quart sud-ouest de la France est en grisé, puisque ce n'est pas nous qui sommes les transporteurs, mais une filiale de Total, pour des raisons historiques liées au gaz de Lacq.

Vous voyez donc le réseau principal, avec les points bleus qui sont des stations de compression, j'y reviendrai tout à l'heure. Vous en avez une à proximité de chez vous, c'est la station de compression d'Étrez. Les flèches vertes qui viennent s'ajouter sur cette carte sont les voies d'arrivée terrestre du gaz qui provient de l'étranger pour 99 %. Vous voyez immédiatement que les largeurs de flèches sont à peu près proportionnelles à l'importance de l'arrivée du gaz. Le gaz arrive donc plutôt par le sud, et par voie terrestre, c'est-à-dire par gazoducs enterrés. Arrive au sud, respectivement à Fos-sur-Mer, et à Montoir, à côté de Nantes, le gaz par bateau qui est liquéfié et mis dans des méthaniers. A peu près un quart de la consommation française arrive par cette voie, trois quarts arrivant par la voie terrestre.

Il se trouve que cette arrivée massive du gaz par le Nord provoque une congestion, un encombrement du réseau, et les canalisations existantes, puisqu'une a été posée dans les années 70-80, en 800 millimètres de diamètre, est insuffisante quand il faut descendre beaucoup de gaz. Je vous en reparlerai tout à l'heure, mais c'est un des fondements de notre projet que de lever cette congestion sur les réseaux. Voilà nos deux projets Val de Saône et Arc Lyonnais, qui viennent compléter le réseau principal de GRTgaz. Nous allons rentrer un peu plus dans le détail avec les deux projets présentés.

Vous avez ici, sur cette carte, les fuseaux de 4-5 kilomètres de large qui concernent les deux projets. Nous allons vite parler d'Arc Lyonnais, puisqu'il ne concerne pas votre territoire, même s'il fait partie du débat public. Arc Lyonnais part de Saint-Avit, qui est elle-même une station de compression, un nœud gazier important. Pour faire simple, elle file en direction de Bourgoin, qu'elle contourne par l'est ou par l'ouest. Idem pour Pérouges Meximieux, est ou ouest. A Bourg-en-Bresse, il y a deux grandes options, à l'est ou à l'ouest également, et nous arrivons à Étrez, qui est, comme vous le savez, à la fois un stockage de gaz et une station de compression importante avec une arrivée déjà de six gazoducs. Sur la diapositive de gauche Val de Saône, on repart d'Étrez, on contourne Louhans, donc votre secteur par l'Ouest. Nous ferons un zoom plus précis tout à l'heure, pour aboutir à Palleau, qui est une petite station de compression au bord de la forêt de Cîteaux, un peu au nord de Verdun-sur-le-Doubs. Elle est moins connue, puis elle est cachée dans la forêt, donc elle ne se voit pas. Ensuite, on contourne assez largement Dijon par l'est, pour aboutir à Voisines, qui est encore une station de compression, à l'ouest de Langres. Nous avons besoin de ces stations de compression, parce que ce sont les organes qui permettent de comprimer du gaz, et donc de donner de la vitesse au gaz qui circule à peu près à 30 kilomètre-heure dans les réseaux. Tous les 150 kilomètres, nous allons trouver, sur le réseau principal, une station de compression.

Qu'est-ce que ce projet Val de Saône ? C'est une nouvelle canalisation de gaz naturel, de transport de gaz naturel de 1,20 mètre de diamètre. Cette photo est un gazoduc que nous avons posé dans le nord de la France, en 900 millimètres. Ce sont des tubes en acier qui sont soudés entre eux, et les anneaux blancs que vous voyez sur la photo sont les soudures. Ces tubes font de 15 à 18 mètres de long. Ils sont soudés entre eux, puis enfouis dans la terre, et recouverts d'au moins 1 mètre de terre. Je pense que nous y reviendrons. Nous en sommes à la partie très préalable ; ce projet ayant été lancé il y a neuf mois sur le plan général, avec le lancement des études à la rentrée 2012. Cela fait donc juste un an que cela a démarré. Nous estimons le coût du projet à environ 600 millions d'euros, sans doute près de 650 millions, financés par GRTgaz qui utilisera les péages que payent les opérateurs de vendeurs de gaz pour financer ce projet.

Pour accueillir ce nouveau gazoduc, nous allons être obligés de créer trois gares d'interconnexion, trois gares de triage, pour raccorder toutes ces canalisations. Ce sera donc à côté des stations de compression, à Étrez, Palleau et Voisines. Cela fait donc partie du débat public, nous en avons parlé plus spécialement dans les communes concernées.

Pourquoi fait-on ces projets ? Vous reconnaissez la carte que je vous ai présentée tout à l'heure, et l'arrivée assez massive de gaz à 75-80 % par le Nord. Le gaz liquide arrive peu en ce moment, et arrivera sans doute pour longtemps peu par le Sud, parce que le Japon a un énorme besoin de gaz liquéfié, et les méthaniers partent donc plutôt au Japon.

Un événement qui est intervenu et qui a permis de commencer la création de nos diagonales Nord/Sud, dont font partie nos ouvrages, diagonales Nord/Sud Dunkerque/Fos. C'est la création d'un terminal méthanier à Dunkerque par EDF. Nouveau terminal méthanier, c'est le petit carré au nord qui a entraîné la construction des hauts de France, qui est un gazoduc d'un premier tronçon de gazoducs, puisqu'il faut évacuer le gaz qui arrive. Ce premier tronçon de gazoduc Dunkerque/Compiègne vient d'être terminé. A Compiègne, un deuxième projet est en cours, dont l'enquête publique est terminée, qui s'appelle l'Arc de Dierrey. Pour faire simple, c'est Compiègne/Langres. Vous retrouvez donc le point d'arrivée de Val de Saône. Puis au Sud, les gazoducs en violet ne sont pas encore réalisés. La construction de l'Arc de Dierrey va commencer l'année prochaine. Eridan, plus au sud, qui est toujours le même type de gazoduc, 1,20 mètre de diamètre. L'enquête publique vient de se terminer, et nous attendons l'utilité publique pour le début de l'année prochaine.

Nous venons compléter cette diagonale Nord/Sud, dont les deux maillons manquants sont Val de Saône et Arc Lyonnais. Vous retrouvez le sablier rouge qui montre que Val de Saône est destiné à résorber l'étranglement que connaît le réseau de gaz dans votre secteur. La motivation essentielle de Val de Saône est dans la suppression de cette congestion. Arc Lyonnais est un peu une autre motivation, et je répondrai aux questions le cas échéant. Voilà le point de mon exposé. Je vais passer la parole à Thierry Lamy qui va se rapprocher du territoire et vous parler des incidences de ce projet sur votre territoire.

Thierry LAMY, Chef de projet

Merci. Bonsoir à tous. Je vais essayer de vous présenter quelles pourraient être les incidences du projet, notamment pendant la phase travaux, parce que c'est là où ils sont le plus important, en différenciant les différentes phases d'un projet. Pour illustrer ces grandes phases, une série de photos va être faite. Nous sommes dans la concertation, mais quand on passe à la phase travaux (qui est encore lointaine, puisque nous sommes à trois ou quatre ans des travaux), la première chose que nous faisons est un état des lieux avec les propriétaires et exploitants. Nous faisons un état des lieux des parcelles que nous allons traverser, puis à ce moment-là, nous pouvons intervenir sur les parcelles. La première chose que nous faisons, nous créons une piste de travail. Pour une canalisation de 1,20 mètre, nous faisons une piste d'environ 40 mètres de large, qui est la zone qui va être mobilisée pendant la phase de travaux. Celle-ci permettra de faire toutes les étapes que nous allons détailler maintenant.

Dans la première étape, nous allons aligner les tubes tout au long de la piste de travail que nous avons faite. Nous alignons les tubes avant de construire la canalisation. Ensuite, nous construisons la canalisation, c'est-à-dire que nous allons souder les tubes un à un, ce sont les cabines de soudage que l'on voit ici. Après, on fait l'ouverture de la tranchée. Nous utilisons donc des engins de travaux publics classiques, nous voyons ici une pelleteuse qui va créer la tranchée. Pour un diamètre de 1,20 mètre, la profondeur de la tranchée sera d'environ 2,50 mètres. À gauche de la diapositive, on peut apercevoir une bande de terre, qui est toute la zone où l'on va stocker les terres, et trier la terre végétale de la terre de déblai, pour ensuite remettre la terre végétale sur le dessus. Nous allons donc faire la tranchée, puis enfouir la canalisation dans la tranchée. Vous avez ici les engins qui vont porter la canalisation pour la mettre en tranchée. Le petit schéma permet de récapituler toutes les étapes, le tri de la terre, terre végétale/déblai, la tranchée, puis à droite, la piste de roulement avec les différentes étapes que nous avons vues précédemment. Cette zone entre le tri des terres et la piste de roulement fait 40 mètres.

Une fois que la canalisation est enfouie, on passe à la dernière étape qui est le remblaiement de la tranchée, et la remise en état. Nous avons un exemple pas très loin d'ici, qui avait été fait juste après les travaux. C'est la remise en état, on remet la terre. Je pourrai

le rappeler après, mais les vignes ont été arrachées pour le besoin du chantier, mais elles peuvent être replantées après, il n'y a pas de souci. Puis quelque temps plus tard, on ne voit plus la canalisation, puisqu'elle est enterrée sous un mètre de terre, et on voit simplement le balisage au-dessus de la canalisation, la petite balise jaune.

Les incidences sont essentiellement pendant les travaux, comme je viens de vous le présenter. Au niveau du cadre de vie, il y a une perturbation, puisque forcément un chantier amène du monde, des engins, il y a donc une circulation de véhicules accrue autour du champ de la zone chantier. Puis on fait des plans de circulation, notamment avec les mairies, pour faire que la cohabitation avec les riverains se fasse le mieux possible entre les engins qui sont amenés, par exemple, pour apporter le matériel. Là, ce sont donc les plans de circulation qui permettent de faire au mieux pour éviter de perturber la population.

Au niveau de l'agriculture, comme je vous l'ai dit, nous faisons le tri des terres, ce qui permet de limiter l'impact sur les cultures. Puis toutes les pertes de production sont indemnisées. C'est un barème qui est discuté avec les Chambres d'agriculture et qui est appliqué ; on fait un état des lieux avant et après, et on paie l'indemnité des pertes de culture. Au niveau de l'environnement, au niveau de la zone de chantier, on peut creuser au niveau de la flore, éventuellement de la faune aussi que l'on peut perturber pour la circulation au moment des chantiers. Nous mettons en place des mesures qui sont définies dans nos études, et GRTgaz s'engage à faire exécuter ces mesures en s'assurant l'appui d'un écologue qui va permettre de suivre toutes les mesures qui auront été décidées pendant les études.

Un projet de cette ampleur a aussi des retombées sur l'économie régionale. Dès la phase des achats, GRTgaz s'efforce de maximiser l'impact local en associant le territoire au projet. On peut donc sous-traiter, selon les entreprises, pour les terrassements, pour le transport. Il peut y avoir différentes activités. Mais aussi pour du recrutement de main-d'œuvre, puisque l'entreprise qui fait les travaux recrute plus ou moins de main-d'œuvre sur le territoire. Puis un chantier de cette ampleur mobilise environ 600 personnes, sur pratiquement deux ans, ce qui a donc forcément aussi un impact sur la vie quotidienne, hébergement, restauration, et il y a donc une animation au niveau de cette phase du chantier.

Que reste-t-il après la réalisation du chantier ? Associée à l'ouvrage, comme celui d'aujourd'hui, il y a une servitude, et peut-être que certains d'entre vous sont concernés ici. La largeur de cette bande fait 20 mètres. Une convention interdit toute construction de maisons, de hangars, on ne peut pas construire dans cette bande de 20 mètres, ni planter d'arbres supérieurs à 2,70 mètres. Par contre, on peut faire du maïs, des haies, mais pas de maison, ni d'arbre de plus de 2,70 mètres. Cela fait l'objet d'une convention signée à l'amiable avec le propriétaire concerné, donc entre GRTgaz et le propriétaire, ce qui nous permet d'intervenir en maintenance, lorsque nous en avons besoin.

Pour résumer, la première chose à retenir est que pour un projet neuf, contrairement à ce qui existe, il va s'adapter au territoire. Nous allons donc regarder ce qui existe aujourd'hui, mais aussi à travers des rencontres avec le territoire, nous allons prendre en compte les projets affirmés, que nous connaissons ou que l'on va nous faire connaître. S'il y avait un projet de salle des fêtes, d'école, de lotissement ou de zone artisanale, nous allons essayer de le prendre en compte pour que ce projet puisse se faire sans encombre. Nous retrouvons, au-dessus de la canalisation, la bande non constructible des 20 mètres, et puis un peu plus largement, il y a une zone où l'on peut construire au-delà de cela, avec une réserve pour les établissements recevant du public (ERP), du type salle des fêtes, écoles par exemple. Dans une bande de 600 mètres, on doit vérifier la compatibilité entre le nouvel établissement et la canalisation. C'est une discussion qui s'engage avec l'opérateur GRTgaz, et à ce moment-là, on peut construire des maisons, des hangars, ainsi que des établissements recevant du public, mais sous réserve. Il n'existe aucune restriction sur les maisons et les hangars.

Les incidences prévisibles après la mise en service. Sur les milieux naturels, elle est, *a priori*, faible, excepté dans les secteurs boisés où l'on peut voir le passage de la canalisation, puisque la bande de 40 mètres peut être un peu réduite en forêt, même si cela reste quand même une trouée, puisque les arbres de hautes tiges, de plus de 2,70 mètres, ne peuvent pas être mis au-dessus de la canalisation. Puis il reste tout notre balisage pour que nous,

opérateurs, puissions suivre la canalisation. D'une balise, on voit la prochaine, la précédente. Puis des ouvrages qui permettent d'interrompre la circulation de gaz en cas de besoin, comme c'est le cas pas très loin d'ici, à Saint-Nizier-le-Bouchoux. Ce sont des robinets qui nous permettent d'interrompre le gaz. Voilà ce que je voulais présenter sommairement sur les incidences prévisibles d'un chantier de canalisation. Nous allons maintenant passer encore un peu plus près du territoire en présentant le fuseau, et je vais passer la parole à Ludovic Lecellier.

Ludovic LECELLIER, Directeur d'études sur le projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Bonsoir à tous. Après ce que vous ont présenté mes deux collègues, nous allons nous rapprocher du fuseau, voir comment il a été construit. Sur la dernière présentation, je vous ferai un zoom sur votre région.

Notre fuseau se trouve sur le dossier du maître d'ouvrage, en page 6. Il fait environ 200 kilomètres de long, il traverse quatre départements, mais plus que ces quatre départements administratifs, il traverse quatre régions naturelles. Du nord au sud, c'est le Langrois, au niveau du plateau de Langres, au départ de Voisines. Ensuite, toutes les plaines de l'Est dijonnais. En arrivant à Palleau, nous rentrons dans le Val de Saône, d'où le nom du projet, et nous rentrons enfin en Bresse, où nous sommes ce soir.

Ce fuseau de 4 à 5 kilomètres a été construit autour de la canalisation existante. Cette canalisation a été posée à la fin des années 70, en diamètre 800 millimètres. Ce que nous pouvons dire, après nos premières études d'enjeu, c'est que l'urbanisation, le développement autour de cette canalisation nous permet d'imaginer poser notre canalisation à proximité de l'existante, à des exceptions près que nous devons étudier. Ce fuseau est construit en tenant compte des enjeux connus du territoire, comme les infrastructures, les autoroutes. On ne le voit pas ici, mais l'autoroute A31 longe notre fuseau au nord, au niveau du Langrois et de l'Est dijonnais, ou la forêt de Palleau. Ce sont différents enjeux qui nous limitent au niveau de notre fuseau.

Je vais maintenant passer à la partie qui vous intéresse plus, votre région, la Bresse. Ce fuseau est centré autour de la canalisation existante, c'est le trait noir au milieu du fuseau. Notre fuseau se trouve à 4 – 5 kilomètres autour de la canalisation existante. Il part d'Etrez, en contournant Varennes-Saint-Sauveur à l'ouest, et remonte en contournant Louhans, à l'ouest. Dans ce fuseau, les premiers enjeux rencontrés sont les enjeux humains. La particularité des paysages bressans est un habitat dispersé. Il y a énormément de maisons, de fermes qui sont dispersées, ce qui est un enjeu fort pour nous.

Le deuxième enjeu est l'enjeu agricole. L'agriculture bressane est portée par les deux AOC, les volailles de Bresse, le beurre et la crème de Bresse, mais on retrouve dans notre fuseau énormément de cultures de maïs, céréales, d'élevage. Nous avons retrouvé des bovins, ovins, caprins. Vous avez donc une agriculture très riche sur votre secteur.

Le troisième enjeu important pour nous est l'enjeu naturel et le paysage. On retrouve plein de ruisseaux, des cours d'eau qui sont aujourd'hui en zone protégée, comme la Seine morte. Puis également le paysage bressan, caractérisé par ses haies, ce qui est un élément important pour nous. Tous ces enjeux sont en cours d'étude, et leurs analyses nous permettront de définir, plus tard, ce que l'on appelle un tracé de moindre impact. J'en ai fini avec la présentation de ce fuseau. Je vais repasser la parole à Monsieur Suisse-Guillaud qui va vous parler du calendrier du projet.

Denis SUISSE-GUILLAUD

En 2013, nous sommes en débat public pour le projet Val de Saône. Le débat public se terminera fin 2013, et nous nous orientons vers une décision de réalisation qui coïncidera avec la fin du débat public, à mi 2014. C'est là que nous prendrons formellement la décision, et elle sera évidemment notifiée à la Commission nationale du débat public, et à tout le

monde. Le projet Val de Saône, en tout état de cause, partira avant l'Arc lyonnais. Si nous retenons 2014 comme date de réalisation, nous pouvons penser faire une enquête publique 18 mois après, c'est-à-dire fin 2015. D'ici deux ans, nous nous retrouverons donc ici ou dans d'autres communes concernées, sous l'égide d'une commission d'enquête. Si cette commission d'enquête est positive et se conclut par la déclaration d'utilité publique, début 2016, nous pourrons entamer les travaux archéologiques, en particulier les repérages archéologiques. L'administration nous dira s'il y a lieu de faire des fouilles complètes, ou si ces diagnostics sont suffisants. Si tout cela se passe bien, ce qui est le cas en général, nous démarrerons les travaux dans quatre ans, au printemps 2017, pour mener en deux étés, deux saisons de pause pour nous, les travaux -en 2017 et 2018- et envisager une mise en service début 2019. Voilà ce planning indicatif qui restera soumis à la décision des pouvoirs publics, notamment à l'issue de l'enquête publique.

En conclusion, je vous ai dit que la décision du projet n'était pas prise, elle va l'être en 2014. Ludovic Lecellier vous a beaucoup parlé des études, puisqu'il en est le responsable, mais nous veillerons également à entretenir un dialogue avec votre territoire -notamment avec les communes- pour bien repérer tous les enjeux humains, les projets pour que l'on puisse composer avec eux. L'idée est d'aboutir à un tracé de moindre impact sur le plan environnemental, sur le plan du paysage, sur le plan humain, et sur le plan du développement communal. Il n'aura peut-être pas l'unanimité, en tout cas, nous essaierons de trouver le moins mauvais tracé, ou le tracé de moindre impact. Sachez aussi qu'une fois construit, ce n'est pas comme quelques tours de téléphone ou autres équipements, les équipes de GRTgaz seront sur place. Si vous avez des requêtes, nous serons sans doute présents encore pendant au moins 50 ans après la construction. Nous construisons et nous exploitons nos ouvrages, nous n'en confions pas l'exploitation à d'autres. Voilà ce que nous souhaitons vous dire dans cette première phase. Je repasse la parole à Madame la Présidente de séance.

Anne-Marie ODUNLAMI

Merci à GRTgaz pour cette présentation synthétique. Bien entendu, dans le cadre de cette présentation, il n'était pas question d'aborder tous les détails.

III) Echanges avec la salle.

Anne-Marie ODUNLAMI

Nous arrivons au cœur de cette réunion, c'est-à-dire les débats, l'échange avec la salle. Pour animer ces débats, je vais passer la parole à Séverine Barberet qui va entrer en action.

Séverine BARBERET, membre de la CPDP

Bonsoir à tous. Je vais vous rappeler rapidement les conditions dans lesquelles va s'organiser le débat. Comme vous l'a dit Anne-Marie tout à l'heure, dès que vous avez une question, levez la main, et nous vous donnerons un micro afin de vous entendre et d'enregistrer tout ce qui est dit. Vous avez environ quatre minutes. Toutes les questions que vous pouvez poser sont très ouvertes et peuvent concerner autant vos poulets, vos cultures, votre cadre de vie, les appréhensions par rapport à la sécurité au niveau du gaz, la justification d'un tel projet dans une situation économique complexe. Si des sigles ou des termes n'ont pas été clairs pendant nos présentations, n'hésitez pas non plus à revenir dessus. N'oubliez pas de vous présenter en donnant votre nom, et en disant si vous êtes responsable d'une commune, d'une organisation, producteur, retraité, etc. Qui souhaite commencer ?

Daniel GUILLET, adjoint au maire de Montpont-en-Bresse

Faut-il respecter une distance entre l'ancienne et la nouvelle conduite ?

Séverine BARBERET

Merci Monsieur Guillet. Qui souhaite répondre ?

Ludovic LECELLIER

Effectivement, il existe des distances de sécurité entre deux canalisations. Aujourd'hui, pour un diamètre de 800 millimètres, une nouvelle canalisation de 1 200 millimètres, nous préconisons au minimum 10 mètres entre les deux canalisations. En fonction de la nature du sol, cette distance peut même être augmentée à 18 mètres. C'est ce que l'on appelle le parallélisme strict d'une canalisation par rapport à une autre.

Séverine BARBERET

La réponse vous convient-elle ?

Marcel MORAND, Sainte-Croix

Bonsoir. Deux canalisations de gaz passent à peu près à 100 mètres de chez moi. Ce ne doit pas être la même nature, mais du propylène ou quelque chose comme cela. Il me semble que la zone inconstructible de part et d'autre de cet ouvrage est de 750 mètres. Vous n'avez pas l'air d'avoir les mêmes distances de sécurité.

Séverine BARBERET

Au niveau de la sécurité des différentes structures.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Comme Monsieur Lamy l'a dit tout à l'heure, à strictement parler, c'est 20 mètres pour nos canalisations. En dehors de ces 20 mètres, une construction est possible si le PLU ou le règlement d'urbanisme le permet. Vous pouvez donc construire à 10 mètres de la canalisation. Nous ne le souhaitons pas vraiment, parce que moins c'est près, mieux c'est. Par contre, il existe une restriction importante concernant tout ce qui est mairie, école, église, salle des fêtes, maison de retraite, plus ou moins, qui sont rassemblés sous le terme ERP, établissements recevant du public. Si l'ERP est de plus de 100 personnes, nous devons faire une étude, une analyse de compatibilité, et regarder comment les ouvertures sont prévues pour ces établissements. À ce moment-là, il y a accord de notre part, en tout cas, dans le cadre de l'instruction du permis, afin de trouver une solution.

Dans le cas d'une nouvelle canalisation, c'est encore plus simple, puisqu'on peut s'adapter au territoire. C'est-à-dire que nous allons essayer de passer le plus loin possible des constructions. En Bresse, c'est un peu difficile, parce qu'il y a beaucoup de maisons isolées, mais nous allons notamment essayer d'éviter tous vos projets à court terme, à moyen terme, et même à long terme, si vous réservez un territoire pour en faire une maison de retraite, une école ou un centre aéré. Nous essaierons de l'éviter, car la canalisation, ce n'est pas comme le TGV ou une route, on peut onduler. On ne peut pas transformer cela en spaghettis, mais nous pouvons onduler. Je réponds donc pour notre canalisation, pas pour les autres. Ce, à quoi vous faites allusion pour le propylène, c'est à peu près 600 mètres. C'est la même chose, cela n'interdit pas la construction, mais cela oblige les promoteurs d'établissements recevant du public, ou les communes ou les maîtres d'ouvrage, à nous consulter. C'est la seule obligation.

Séverine BARBERET

Merci. Une autre question ?

Eric LONG, agriculteur Saint-Nizier-le-Bouchoux

Bonsoir. Je suis agriculteur à Saint-Nizier-le-Bouchoux, conseiller municipal et Président des agriculteurs du canton de Saint-Trivier-de-Courtes. Mon intervention sera essentiellement agricole. Tout à l'heure, on a dit qu'on avait dix mètres entre les deux canalisations. J'ai labouré la semaine dernière sur la canalisation qui a été faite il y a 30 ans, et je vous prie de croire que nous savons très bien où elle est. Je souhaiterais donc qu'elle soit posée le plus près possible de l'autre, afin de limiter ces bandes de travail qui sont beaucoup plus difficiles. D'ailleurs, il y a 30 ans, nous avons signé des papiers pour deux canalisations. Si vous le souhaitez, je les ressortirai. Nous avons signé une servitude pour deux canalisations, pas pour une.

La question tournait donc essentiellement autour de cela. 30 ans après, nous connaissons l'impact agricole, et plus la bande sera large, plus nous aurons une bande plus large et plus difficile à travailler. C'est essentiellement dû au terrain bressan qui n'a rien à voir avec les terrains de Côte-d'Or, etc.

Séverine BARBERET

Sur la spécificité du territoire bressan.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous répondrons à deux voix en cas de besoin. Sur la double canalisation sur laquelle nous vous avons interrogé, puis fait signer des choses, pourquoi pas, mais la canalisation a été posée dans les années 79-80, donc 35 ans. Plus personne dans notre entreprise, ou très peu, a connu ce projet. Ce que vous dites est sans doute vrai, et nous allons regarder, parce que c'est la première fois qu'on nous en parle. Par contre, ce qui n'est pas une nouveauté, c'est effectivement le fait que la canalisation marque le territoire. Vous souhaitez donc que l'on puisse trouver un jumelage le plus proche possible. Mettons-nous autour de la table. Nous suivons les études agricoles avec une attention particulière, et ce sont d'ailleurs les chambres d'agriculture qui les font. Nous mettrons ce sujet encore plus à l'ordre du jour, notamment en Bresse, puisque si le jumelage rapprochait une exigence, en tout cas une demande forte de la profession agricole, cela nous intéresserait. Nous ne pouvons pas être trop près, parce que nous devons pouvoir circuler, et si nous creusons une foule de 2,50 mètres de profondeur à moins de 10 m, si les terrains s'effondrent... Tout cela est assez normé. Cela tombe sous le sens.

Sur le principe, ce qui m'intéresse dans votre affirmation, c'est que vous êtes responsable agricole, et nous allons travailler avec les professions agricoles. Nous passons dans 90 ou 95 % des territoires agricoles, et nous devons entretenir des relations de long terme avec vous. L'idée n'est pas de passer en voleur, puis de reboucher vite fait. Si c'est un sujet important, vous êtes responsable agricole, faites-le remonter à vos responsables. Vous en êtes peut-être un aussi. Ce sont les Chambres d'agriculture qui vont étudier ce sujet, donc donnons-nous rendez-vous d'ici quelques mois sur ce sujet-là. Mes collègues auraient pu vous répondre sur le plan technique, mais nous n'avons pas les sols. Là-dessus, nous pouvons nous rejoindre assez facilement.

Séverine BARBERET

Vous avez également la possibilité de faire vous-même un cahier d'acteurs pour préciser les spécificités des sols dont vous nous avez parlé.

André OUDARD

Pour les traversées de plans d'eau, de cours d'eau, les routes nationales, avec le modernisme, comment cela se passe-t-il ?

Séverine BARBERET

Qui souhaite répondre ?

Ludovic LECELLIER

Pour tout ce qui est traversée, que ce soit de cours d'eau, de routes, d'autoroutes ou de canaux, il existe différentes techniques, ce que l'on appelle les techniques de sous-œuvre, c'est-à-dire que l'on passe sous la route, ou sous le cours d'eau. Vous voyez un exemple de sous-œuvre, ce que nous appelons un forage dirigé, en termes techniques. En fait, on creuse un tunnel à la dimension de la canalisation, et on tire la canalisation à l'intérieur, sous le lit de la rivière. C'est principalement pour les cours d'eau. Il existe d'autres méthodes, par exemple un micro tunnelier, où l'on peut vraiment créer un mini tunnel sous les routes, ou sous un canal par exemple. Il existe aussi des traversées pour les cours d'eau dits de la souille, où l'on ne fait pas un sous-œuvre, mais où l'on creuse le lit de la rivière pour enterrer la canalisation. Toutes ces techniques n'ont pas été déterminées aujourd'hui, elles seront étudiées avec l'administration, avec les Conseils généraux, avec la DDT, les DREAL. Ai-je répondu à votre question ?

11

Séverine BARBERET

Avez-vous d'autres questions ?

Eric LONG

A partir de quelle dimension de rivière passez-vous en forage, par dessous ?

Ludovic LECELLIER

Il n'y a pas que la dimension de la rivière qui compte, mais il y a aussi les enjeux naturels qui sont liés, les enjeux type navigation. Si la rivière ou le cours d'eau est navigable, effectivement, on ne passera pas forcément en souille, mais en sous-œuvre. Après, le type de sous-œuvre va dépendre aussi de la nature des sols. Il y a beaucoup d'informations que nous n'avons pas aujourd'hui, et nous ne pouvons pas prendre cette décision.

Séverine BARBERET

Il y avait une question juste derrière.

Alain SIXDENIER, Montpont-en-Bresse

J'ai une question à poser concernant le foncier. Lorsque vous passez une canalisation dans un terrain, y a-t-il indemnité, et si oui, de quel niveau ?

Séverine BARBERET

Merci. Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

La réponse est affirmative. On parle du propriétaire, il y a donc une indemnité calculée sur la valeur vénale du terrain. Ce sont les services fiscaux qui nous appuient dans cette démarche. En gros, sur la bande de servitude de 20 mètres, nous vous donnons une indemnité, une fois pour toutes, qui est versée avant le début des travaux, je l'espère en tout cas. Nous payons, et si c'est possible, c'est versé avant les travaux. C'est cette indemnité qui vous est versée une fois pour toutes.

Les cultivateurs, les exploitants sont concernés par la bande des 40 mètres. Un état des lieux est fait avant et après, pour déterminer l'impact et les pertes de culture associées. Tout cela est mis en rapport avec les barèmes convenus avec les Chambres d'agriculture départementale, puis nous essayons de trouver une solution acceptable pour les deux parties, pour une indemnité juste et préalable. Donc différencions bien 20 mètres, une indemnité une fois pour toutes, en direction du propriétaire, et 40 mètres en direction de l'exploitant qui peut être la même personne, auquel cas elle se cumule. Si on coupe de la vigne, ce qui n'est pas le cas ici, les pertes de culture sont à plus long terme que dans une prairie par exemple, où la perte de culture est moindre.

Séverine BARBERET

Monsieur Suisse-Guillaud, pour les propriétaires, pourriez-vous nous donner un ordre d'idées ou une moyenne ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Non, et pardon d'être aussi clair que cela. Je parle de valeur vénale, qui est déterminée par les services fiscaux. Je ne connais pas spécialement la valeur vénale de la terre agricole ici. Honnêtement, nous essayons de trouver des solutions qui conviennent aux deux. C'est lié à notre travail dans le cadre de travail avec la propriété agricole, donc les propriétaires du foncier qui sont partie prenante de la convention que nous signons avec les Chambres d'agriculture. Désolé Madame, je ne sais pas exactement le prix, mais ce n'est pas forcément miraculeux. C'est la valeur vénale du terrain, à un moment donné, dans une situation donnée.

Alain SIXDENIER

La propriété foncière demeure-t-elle ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Bien sûr. Effectivement, je n'ai pas été clair là-dessus. Vous restez propriétaire de votre terrain, et nous signons une convention de servitude qui est reportée, côté municipal, aux hypothèques, avec tout ce qui va bien sur le plan administratif. Elle trouve aussi sa traduction dans le PLU, ou le document d'urbanisme de votre commune, simplement pour dire qu'il y a une canalisation. Vous gardez la propriété du terrain, et vous pouvez le replanter, mais pas avec des arbres de plus de 2,70 mètres de haut. Nous ne disposons pas du pouvoir d'expropriation. Cela nous oblige donc à discuter avec vous, ce qui est peut-être une bonne chose.

Hubert DUMOND, Varennes-Saint-Sauveur

Est-ce une servitude trentenaire ou à vie ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Hélas Monsieur, c'est une servitude à vie. Actuellement, les plus vieilles canalisations en France ont 50-55 ans, et elles sont toujours en fonctionnement, sont entretenues par nos équipes. La servitude court tant que la canalisation vit.

Séverine BARBERET

Avez-vous d'autres questions ?

Stéphane BERNOLIN, agriculteur Montpont-en-Bresse

Tout à l'heure, mon collègue agriculteur a parlé des effets qui se traduisent au bout de 35 ans. Une question a été également posée concernant l'ancienne canalisation, et vous avez dit que dans vos services, il n'y avait plus de personnel pour cela. Vous pensez associer les Chambres d'agriculture pour faire les études des indemnités. Ces personnels, dans la Chambre d'agriculture, sont souvent jeunes, cela change souvent. Par contre l'agriculteur est toujours là, à vie. Pour ces choses-là, il faudrait voir pour gérer les indemnités, au niveau agricole.

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'est recevable. Je ne vois pas très bien la solution pratique à mettre en place. L'organisation des indemnités agricoles du protocole se passe de la manière suivante. Nous avons signé avec les organisations agricoles représentatives au niveau national, un protocole national qui définit le principe. C'est ce que nous appelons le protocole national agricole. Lorsqu'on fait une canalisation, la plupart du temps, chaque département souhaite avoir sa propre déclinaison. A moyen terme, vous avez des représentants agricoles, des délégués cantonaux des Chambres d'agriculture, faites-leur donc remonter. Normalement, vous savez bien faire cela. Honnêtement, ce ne sont pas les personnes qui font les études qui négocient le protocole agricole, mais les responsables agricoles.

L'intérêt est qu'ils connaissent particulièrement bien le sujet, parce qu'ils ont fait les études. Cela ne veut pas dire qu'ils sont plus conciliants, au contraire, parce qu'ils connaissent bien le sujet. Après, voyez vos politiques, vos élus dans les Chambres d'agriculture, les représentants dans le syndicalisme agricole, et ce serait bien le diable si vous n'arriviez pas à faire remonter un vrai sujet. Par contre, si ce sont des sujets non motivés, c'est autre chose, mais je n'imagine pas que vous vous situiez sur ce terrain-là. Il existe des voies de remontée assez percutantes, et vous les connaissez

Séverine BARBERET

Monsieur Sixdenier.

Alain SIXDENIER

Je m'excuse de monopoliser le micro. Je vais paraître peut-être un peu abusif, mais dans le cadre de la législation, en ce qui concerne les pollutions de sol, le propriétaire est tenu de dépolluer. Comme nous restons propriétaires du foncier, qu'advient-il, dans le cas fort

improbable, et je dirais même improbable, de la non-utilisation de la canalisation ? Le ou les propriétaire(s) ultérieur(s) seront-ils tenus de démonter à leur frais ladite canalisation ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'est une très bonne question. La question se pose assez souvent dans les périphéries de villes, pas dans les territoires ruraux. Je vais essayer de répondre à votre question. Nous avons le cas à Dijon où l'on abandonne les grosses canalisations qui alimentaient des usines qui ont fermées. Ces canalisations en voie d'abandon intéressent beaucoup d'autres opérateurs ; les personnes de la fibre optique, de l'eau qui utilisent ces grosses canalisations comme fourreaux. Elles changent donc de statut, mais ne sont pas abandonnées. En cas d'abandon d'une canalisation, il existe une procédure qui s'appelle une procédure d'abandon, d'arrêt de canalisations. C'est une procédure administrative qui est relativement cadrée, et on ne peut pas décider de vous laisser cela comme ça. Dans certains cas, on coule du béton dans les canalisations, sur des petits tronçons, ou on met du plâtre pour les boucher. Souvent, ces quelques centaines de mètres dans les usines, parce que les reconfigurations de réseaux de gaz ont plutôt lieu dans les zones industrielles. Pendant 30 ans, nous avons alimenté Saint-Gobain Kodak à Chalon, puis il n'y a plus de Kodak, et ces canalisations vont être reconfigurées. Soit elles sont abandonnées, auquel cas il y a une procédure afin qu'elles soient retirées des servitudes, puis on bouche les canalisations. Sinon, on les remet à disposition d'autres opérateurs. À ma connaissance, on ne vous transfère pas la responsabilité de la canalisation en disant que l'on arrête. On désarme la canalisation, on l'isole, il y a toute une procédure. Un processus administratif est expressément prévu.

Séverine BARBERET

Monsieur Lamy, souhaitez-vous rajouter quelque chose ? D'autres questions ?

14

Charly MEYER, Varennes-Saint-Sauveur

Concernant l'exactitude du plan, j'habite ici depuis trois ans seulement, je ne connais donc pas bien l'ancienne conduite, mais on m'a expliqué qu'elle arrivait de Cormoz et qu'elle se dirigeait vers La Reine. Lorsque je regarde ce plan, on est loin de cela. Que pouvez-vous me dire là-dessus ?

Séverine BARBERET

Monsieur le Maire a envie de répondre.

Jean-Michel LONGIN

Celle qui part de Cormoz et qui arrive à La Reine, ce sont les canalisations d'éthylène. Aujourd'hui, la canalisation existante passe vraiment en limite de Varennes. Elle ne touche même pas Varennes. Elle passe sur Cursières Montpont, tout ça.

Eric LONG

Pour vous situer, la départementale Varennes/Saint-Trivier-de-Courtes passe après la ferme André, sur Saint-Nizier-le-Bouchoux, après la Seine morte. Elle est donc au sommet de la colline.

Séverine BARBERET

Cela répond-il à votre question ?

Charly MEYER

Pour l'instant, non, il faut que je voie sur place, il faut que je me renseigne par rapport à la carte, parce que je ne connais pas tous les lieux indiqués.

Séverine BARBERET

Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Monsieur, un moyen simple est de suivre les balises jaunes. Nous avons mis du jaune pour bien repérer nos canalisations. Depuis 50 ans, les balises jaunes avaient tendance à être oubliées, sauf pour les cultivateurs qui connaissent bien le sujet. Dans le cadre des mesures, pour remettre notre réseau à niveau, nous avons beaucoup plus resignalé nos canalisations, et normalement, d'une balise jaune, vous voyez la suivante, et la précédente, comme l'a dit Monsieur Lamy.

Jean-Michel LONGIN

Certaines balises jaunes balisent aussi les canalisations d'éthylène. C'est totalement différent, puisque nous avons des servitudes beaucoup plus importantes.

Séverine BARBERET

Vous êtes très « jaune » dans la Bresse. Avez-vous d'autres questions ?

15

Alain SIXDENIER

Nous parlons des terrains, mais il faudrait aussi parler un peu des routes, parce que du gros matériel, qui va passer souvent, va charger les routes.

Séverine BARBERET

Sur le temps des travaux ?

Alain SIXDENIER

Le temps et la dégradation des routes de Bresse. Un état des lieux sera-t-il fait avant et après ?

Thierry LAMY

C'est exactement cela. De même que nous faisons l'état des lieux avec les propriétaires, nous faisons aussi l'état des lieux avec les communes, pour les routes qui appartiennent aux communes, tout au moins l'opérateur des routes, le gestionnaire. Nous faisons un état des lieux avant et après les travaux, et nous réparons les routes telles qu'elles étaient avant que nous arrivions. C'est pris en compte dans notre projet global.

Séverine BARBERET

Les routes seront-elles modifiées le temps des travaux ?

Thierry LAMY

C'est ce que j'ai un peu évoqué lors de ma présentation. Les routes peuvent être utilisées pendant la phase chantier, pour accéder au chantier, parce que nous aménageons une piste de travail. Nous allons donc rouler de manière privilégiée sur cette piste de travail, mais il faut accéder à cette piste, et nous allons donc utiliser des routes. Pour le gros matériel, nous l'avons surtout à proximité des sites que nous allons modifier, parce que c'est là où nous pouvons amener des matériels un peu plus lourds. Après, ce sont les canalisations, parce que les tubes sont amenés sur des camions. En principe, nous accédons sur la piste, puis nous roulons sur la piste. Les plans de circulation définis avec les mairies pour accéder à cette piste sont une phase importante pour nous, puisqu'elle permet de réduire notre impact au minimum pour la cohabitation avec les riverains. Nous définissons donc par quelle route nous pouvons accéder, et nous pouvons éventuellement modifier momentanément la circulation, lorsque nous savons que nous avons de grosses pièces à amener. En principe, le sens de circulation suffit à cohabiter pour ce qui est de la canalisation. Vous êtes assez loin d'un site, et ce qui peut vous impacter ici est surtout l'amenée des tubes et l'amenée des engins qui vont servir à creuser la tranchée et à mettre la canalisation dans la tranchée.

Séverine BARBERET

Avez-vous d'autres questions ?

Guillaume PITTION, agriculteur

Je suis propriétaire d'un terrain sur lequel il y a déjà l'ancienne conduite. Comme nous l'avons soulevé tout à l'heure, 30 ans après, les terrains ne sont pas redevenus « normaux ». Il existe toujours des différences de travail pour les agriculteurs. Si vous passez une deuxième canalisation près de la première, il y aura un vrai brassage en masse de la terre. Des apports significatifs de terre végétale ou une remise en œuvre plus profonde du terrain sont-ils envisageables pour limiter une trop grande perturbation ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Le plus simple sera de nous le dire. Lorsque nous allons discuter du protocole agricole, nous regarderons ce sujet. Compte tenu de la caractéristique de la terre de Bresse, ou des terrains de Bresse, si c'est un sujet qui apparaît comme important, dans le cadre d'un jumelage étroit, nous évitons de trop impacter la chose. Par contre potentiellement, à un endroit, on pourra tasser un peu plus. Vous nous le direz, et nous trouverons les voies et moyens pour y répondre. L'apport de terre extérieure n'est pas vraiment la pratique, c'est plutôt de soigneusement décaper la terre végétale, de la mettre de côté, puis d'essayer de remettre toutes les couches extraites dans le même sens. Après, si on compacte un peu trop la terre, vous nous direz collectivement. S'il y a un aspect à prendre en compte dans la convention agricole, nous pourrions en discuter. Ce n'est absolument pas fermé. A ma connaissance, l'apport terre est très rare. Nous pouvons faire des apports de sable en terrains rocheux, pour protéger notre canalisation, mais quelques dizaines de centimètres, pas plus. Sinon, l'apport terre végétale, il faut la trouver, et ensuite, si nous prenions de la terre quelque part et qu'elle ne convient pas, ce serait sans fin. Nous préférons donc soigneusement décaper, trier la terre et remettre dans le bon sens. C'est une réponse de principe. Si c'est un sujet important, mettons-le dans notre convention agricole, puis nous dirons : « Prenez soin, cela vaut telle indemnité ». Nous pouvons convenir de choses particulières.

Séverine BARBERET

Monsieur Suisse-Guillaud, la technique des chantiers a-t-elle évolué entre-temps ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je ne suis pas sûr que la technique ait évolué fondamentalement. Ce qui a beaucoup évolué est le décapage de la terre agricole. Il faut préserver ce capital, qui est un capital pour les agriculteurs et pour notre pays. Il ne faut pas jouer avec cette terre agricole et la mélanger à cette terre végétale. Je crois que nous sommes très soigneux là-dessus, et nous évitons les contaminations de cette terre, de toute nature. Après, la terre tranchée un peu plus basse... Après, effectivement, on évite de mettre les cailloux en haut, et la terre végétale à proximité de la canalisation, évidemment. Mais la technique n'a pas véritablement évolué, c'est peut-être le soin. Puis il faut le dire aussi, la pression des agriculteurs. Pas spécialement pour GRTgaz, mais pour tous les canalisateurs de France et de Navarre.

Séverine BARBERET

Monsieur Pittion, êtes-vous satisfait ? Monsieur.

Jean-Claude MARQUIS, agriculteur Varennes-Saint-Sauveur

J'ai deux questions. Tout d'abord, il y a 35 ans, lorsque vous avez réalisé la première canalisation, le drainage n'existait pas tellement. Aujourd'hui, c'est un problème que vous allez rencontrer très fréquemment. Comment allez-vous agir ? Une tranchée de 2,50 mètres de profondeur, dans un drain posé sur un sol bien préparé, ce n'est pas facile à reprendre.

Séverine BARBERET

La question des drainages.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Vous avez raison, Monsieur, la question des drainages revient assez fréquemment, et notamment en Bresse, parce que c'est un territoire qui implique du drainage. Effectivement, nous avons fait quelques progrès. D'abord, nous ne nous targuons pas de savoir faire du drainage, c'est vous qui savez le faire, et vos entreprises. Nous utiliserons donc les entreprises compétentes du secteur pour refaire la remise en état des drainages. L'idée, c'est que nous n'allons pas forcément enterrer la canalisation sous votre réseau de drainage, mais comme le montre le schéma, nous allons essayer de poser de nouveaux collecteurs. Des études ponctuelles seront faites, et nous essaierons de créer un nouveau collecteur, pour entourer la canalisation de deux collecteurs qui rabattront le drainage vers le point bas. Nous verrons en l'espèce comment faire sur un point donné, mais le principe est celui-là. C'est-à-dire qu'en gros, on coupe des réseaux de drainage, ils sont branchés sur un nouveau collecteur, et nous verrons avec vous comment le faire très exactement. Ensuite, ce nouveau collecteur sera redirigé vers le fossé évacuateur qui convient. Voilà le principe. Le drainage est un sujet que nous regardons avec attention avec les Chambres d'agriculture, et il fera l'objet d'une approche parcelle par parcelle, bien évidemment, voire mètre par mètre, parce que c'est un sujet qui est difficile. Les réseaux de drainage ne sont parfois pas en excellent état, ils ont pu se boucher. Nous devons donc trouver les solutions pour que ce qu'on laisse après notre passage soit au moins équivalent à ce qu'il y avait avant, voire mieux si c'est possible.

Séverine BARBERET

Merci. D'autres questions ?

Alain SIXDENIER

J'ai une deuxième question concernant l'éventuel problème que pouvait poser la présence d'une canalisation vis-à-vis du monde animal. Je m'explique. Quand EDF a posé des pylônes avec des lignes à haute tension, ils n'avaient jamais imaginé que cela pourrait avoir des perturbations sur les animaux domestiques. Une canalisation de 1,20 mètre de diamètre, dans laquelle circule du gaz très proche de la surface du sol peut-elle amener des perturbations, aussi bien pour les animaux en pâture que sur la faune sauvage par exemple ? Y a-t-il déjà eu des exemples de problèmes comme cela ?

Thierry LAMY

Votre question est intéressante. Cela n'a pas été constaté sur nous. Par contre, il y a des perturbations pendant la phase travaux, et nous le prenons en compte, notamment avec des élevages, des choses comme cela. Certains élevages ont pu être déplacés pendant les travaux. Par contre, nous n'avons pas noté de perturbations une fois la canalisation souterraine enterrée.

Séverine BARBERET

Il n'y a pas eu d'étude particulière sur ce sujet.

Thierry LAMY

Non, et les meilleures études sont celles qui remontent chez nous, puisque nous avons un contact permanent avec le monde local aux côtés de nos canalisations. Nos exploitants rencontrent les mairies régulièrement, et s'il y avait quelque chose, nous le saurions. Nous n'avons pas eu de remontée de ce type.

Séverine BARBERET

Merci.

Alain SIXDENIER

J'ai une question concernant la durée de vie d'une telle canalisation.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sans doute plus que vous et moi. Je redeviens sérieux, pardon. Les premières canalisations de transport de gaz naturel ont été posées dans les années 55-56, lorsque nous avons découvert le gaz à Lacq. Ces canalisations qui remontaient le gaz petit à petit de proche en proche sur Paris, puis un peu sur Lyon, mais d'abord sur Paris, sont toujours en fonctionnement. Cela fait 65 ans qu'elles fonctionnent. L'entretien des canalisations est une chose que nous faisons évidemment régulièrement, et la technique a évolué, puisque nous n'avons plus besoin d'ouvrir autour de la canalisation pour s'apercevoir de son état. Nous faisons soit des mesures électriques qui nous permettent de dire que cette canalisation est encore valable, ou pas, et s'il y a des points de corrosion, des choses comme cela. Il peut y avoir des enfoncements sur les petites canalisations, pas sur les très grosses, et nous passons une espèce de robot dans nos canalisations, tous les 10 ans environ, tous les 5 ans pour les plus grosses. Ce robot est capable de voir l'épaisseur du métal, la déformation, la géométrie, et dès que nous sommes alertés, nous ouvrons, puis nous remplaçons la canalisation. Les

canalisations ont donc un peu plus de 60 ans, et sont toujours en état de fonctionnement. C'est donc un outil industriel qui est entretenu et qui perdure. Une canalisation au plan fiscal s'amortit en 50 ans, mais nous arrivons à dépasser cette durée. Tous les jours apportent leurs lots d'informations. Nos exploitants sur le terrain utilisent des techniques tout à fait récentes, de type caméras, pistons instrumentés, robots, pour surveiller ces canalisations. Rendez-vous dans un demi-siècle.

Séverine BARBERET

Avez-vous d'autres questions ?

Gilles SANDELION, agriculteur à Varennes-Saint-Sauveur

Comment gérez-vous le volume de terre qui est évacué et qui est remplacé par la canalisation ?

Séverine BARBERET

Qui veut répondre ? Monsieur Lamy.

Thierry LAMY

Il y a deux possibilités, et on voit différentes choses, selon la nature de la terre. Elle peut être ré étalée sur place, dans certains cas, mais parfois, elle est évacuée vers une décharge adaptée, un excédent de terre. C'est discuté aussi au niveau local. Elle peut aussi parfois être utilisée pour les besoins de la commune, pour remblayer un chemin, une carrière dans certains cas. Les possibilités sont donc différentes, mais en tout cas, c'est traité et vu avant le chantier, les volumes restant très faibles pour les canalisations.

19

Séverine BARBERET

Avez-vous d'autres questions ?

Stéphane BERNOLIN

Concernant le drainage, une fois votre canalisation posée, lorsqu'on veut réaliser un drainage sur une parcelle, comment cela se passe-t-il ?

Séverine BARBERET

Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous devons en parler. Je pense que vous parlez d'expérience. Effectivement, cela vous oblige à adapter votre réseau de drainage à la canalisation existante. Lorsqu'on arrive avec une nouvelle canalisation, on va s'adapter, on mettra le collecteur. Si vous décidez de faire un nouveau drainage sur une parcelle, il faudra tenir compte de la canalisation, puis entourer la canalisation par un collecteur. Je crois pouvoir dire aussi que vous ne faites plus beaucoup de drainage. Remettez-vous en état de nouvelles parcelles drainées ?

Stéphane BERNOLIN

Il n'y en a pas la moitié de fait en Bresse, sinon les draineurs seraient bientôt au chômage. Par contre, vous dites que c'est à nous de nous adapter. La canalisation va générer un surcoût pour la réalisation du drainage. Qui en aura la charge ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je ne sais pas vous répondre, mais vous ne manquerez pas de nous interpellier. C'est peut-être aussi à mettre dans le protocole agricole départemental, prévoir ce cas-là. Puis au plan pratique, vous avez un interlocuteur, appelez-le et voyez avec lui. On est plus appelé pour des réseaux de drainage qui ont été faits, pas forcément sur le 800 ici, mais des réseaux qui ont été refaits il y a quatre-cinq ans. Il y a trois, quatre ans, on a fait Etrez-Génélard en Saône-et-Loire, et des réseaux de drainage existants se bouchent. Evidemment, nous regardons, et la remise en état est à notre charge.

Sur la création d'un réseau de drainage et le surcoût associé, il faut savoir de quoi on parle. On ne peut pas dire cela au plan général, il faut à chaque fois en parler en espèces, mais sur le principe, nous pouvons regarder et le prévoir dans le protocole agricole. Voilà ce que je peux vous répondre. C'est une question qui n'a pas forcément été soulevée souvent, mais pourquoi pas.

Séverine BARBERET

Merci. Monsieur.

Mathieu COCHET

Bonsoir, je suis simple intéressé. Ma première question, c'est pour vous Mesdames. De quelles structures êtes-vous salariées ?

Seconde question, à l'évidence, ce projet de nouveau gazoduc va voir le jour, et je pense que le doute est limité. C'est plus pour le futur. Là, on parle de 30 ans, mais le fuseau d'études me semble quand même assez large. J'habite une petite commune à côté du village d'Etrez, et je pense que les projets à long terme d'ici 50 ans, c'est long et c'est court à la fois. Je pense qu'il y aura également d'autres projets. La demande de la région est importante, sur différents plans : population, économie, industrie. Vous avez dit dans votre document que six gazoducs arrivaient déjà sur Etrez. Je pense que les projets à long terme ou court terme sont plus importants. J'aimerais donc savoir s'il y en a d'autres. Pouvez-vous nous en parler ?

Enfin, une question un peu plus technique pour Monsieur Lecellier, pour les gazoducs sous les cours d'eau, quelle est la distance entre le fond du cours d'eau et le gazoduc ? Je vous remercie Messieurs.

Séverine BARBERET

Merci Monsieur Cochet. Pour la première question, je vais passer le micro à Anne-Marie Odunlami.

Anne-Marie ODUNLAMI

Monsieur, c'est vrai que nous sommes rémunérés par une administration d'Etat, par contre, nous ne recevons aucune directive pour l'organisation du débat public. C'est cette Commission particulière qui a organisé, choisi la manière de conduire le débat public, qui a décidé des endroits où cela se déroulerait et où nous serions accueillis pour répondre aux questions du public concerné par le projet. L'établissement de notre rapport nous permet de ne prendre aucun parti ni pour l'Etat, ni pour GRTgaz, mais simplement de recueillir et de

faire état de toutes les observations, de tous les arguments qui auront été présentés pendant le débat public.

Séverine BARBERET

Vous pouvez retrouver nos profils sur la lettre numéro 1 du débat. Nous ne sommes pas salariées, nous avons une sorte d'indemnité par rapport à cette mission de débat public. Vous verrez sur les profils de cette lettre que des personnes sont dans le public, dans le privé, à la retraite, etc. C'est donc assez varié. Le choix du Président, par rapport aux membres, est d'être le plus représentatif de la population, donc d'avoir des hommes et des femmes. Ce soir, vous avez la chance d'avoir une équipe féminine. Puis en termes d'âge, de métier justement, pour que nous puissions être le plus clair possible par rapport aux informations à transmettre.

Votre deuxième question concernait le fuseau d'études par rapport aux éventuels projets futurs, comment les adapter ou comment travailler le fuseau sur un tracé.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Vous avez raison, l'avenir n'est pas écrit. On ne peut donc pas être certain de tout. Cette canalisation a permis de tenir 30 ans. Il y en avait avant, mais elles passaient dans les villages et étaient destinées à l'alimentation des villes. Celle-là a fonctionné 30 ans et elle va continuer à fonctionner, mais elle va plutôt être spécialisée dans la desserte locale, la desserte régionale. Le gazoduc que nous sommes en train de construire, cette nouvelle diagonale, fait 1,20 mètre de diamètre. Cela varie comme le carré du diamètre, et il a une capacité quatre fois supérieure à la canalisation existante. Celle-là a tenu 30 ans, même si elle sature un peu. Les canalisations de 1 200 millimètres sont les plus grosses canalisations construites en France actuellement. Nous pensons donc que nous allons tenir une bonne cinquantaine d'années. L'idée, c'est que l'on peut renforcer la compression. Donc soit on augmente le diamètre, soit on pose un nouveau gazoduc, soit on renforce la compression. C'est pour cela que nous avons fait Palleau dans les années 75, pour pouvoir disposer de capacités, à la fois en jouant sur la compression, et à la fois en jouant sur le diamètre. Là, nous disposons d'un équipement industriel neuf qui offre une capacité trois à quatre fois supérieure. Si on y rajoute un peu de compression dans les sites, cela nous laisse un peu de temps. Donc vous dire que l'avenir n'est pas écrit, bien sûr, et qu'à moyen terme, ce n'est pas prévu. Par contre, à long terme, tout est permis.

21

Séverine BARBERET

Il y avait une troisième question, spéciale dédicace à Monsieur Lecellier, sur les fonds des cours d'eau.

Ludovic LECELLIER

Cela va dépendre du cours d'eau, s'il est navigable ou pas. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un minimum d'un mètre de terre au-dessus de la canalisation sur les terrains classiques. Sous un cours d'eau, le minimum est 1,50 mètre sous le fond curé du cours d'eau. C'est le minimum. Après, cela peut être plus profond. Je vous conseille de regarder page 27 de ce document, où se trouvent les informations techniques.

Séverine BARBERET

D'autres questions ?

Ludovic LECELLIER

Pour exemple, sous le Rhône, on est à 10 mètres sous le lit.

Séverine BARBERET

D'autres questions ?

Stéphane BERNOLIN

Nous avons parlé des drainages, par contre, sur vos photos, à certains endroits, quand cela traverse les prés, votre bande de travail est clôturée de chaque côté. Qui réalise le travail ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je ne sais pas qui réalise de travail, mais c'est nous qui payons. Après, soit c'est un lot prévu dans les marchés, et ce sont donc plutôt des entreprises régionales, mais là honnêtement, je ne sais pas vous dire. Soit on garde dans le lot, et puis c'est sous-traité à des entreprises régionales. Ce n'est pas le métier des poseurs de gazoducs de poser de la clôture. C'est donc plutôt fait par des entreprises spécialisées sur le sujet, mais c'est à la charge de GRTgaz.

Séverine BARBERET

D'autres questions ?

Philippe MEUNIER, agriculteur Bourg-en-Bresse

Je voulais avoir une petite précision sur le drainage. A certains moments, peut-on chevaucher votre canalisation ? Deuxièmement, ce produit qui se balade dans ce tuyau, jusqu'à quel point est-il dangereux, sachant que la commune d'à côté a déjà donné pour une canalisation de 20 centimètres de diamètre, une de 1,20 mètre, cela va changer la donne.

Séverine BARBERET

Deux questions, une première sur le chevauchement, et la seconde sur la sécurité et les dangers éventuels du gaz.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je prendrais bien la seconde, puis vous faire confirmer qu'une commune a déjà donné, sur quoi ?

Philippe MEUNIER

Sur une rupture de canalisations avec une machine, qui a fait beaucoup de dégâts.

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'est bien ce à quoi je pensais. Je pense que vous faites allusion à Branges, je pense. Bruailles, excusez-moi. Oui, cela tombe bien, c'était des travaux de drainage, mais ce n'était pas une canalisation GRTgaz. Ce n'était pas du gaz, mais de l'éthylène. Ce n'est donc pas du

tout le même produit, et c'est pour cela que je me suis permis de prendre la parole. Techniquement, sur le drainage, je ne sais pas vous répondre, et mes collègues le feront. Sur cela, je voyais pointer la méprise éventuelle. Elle a donné, mais elle a donné sur l'éthylène, et c'était l'entreprise de drainage qui n'avait pas déclaré les travaux. Si nous sommes d'accord là-dessus, c'est déjà pas mal. Nous, nous évitons de nous retrouver dans cette situation, c'est-à-dire qu'une entreprise de drainage, ou vous, agriculteurs, qui faites des travaux, vous devez déclarer les travaux. S'il y a urgence, nos équipes interviennent dans la journée, c'est-à-dire que nous surveillons véritablement. C'est là le vrai danger. Le seul danger du gaz naturel est celui-là, que la canalisation soit effleurée par un engin, une trancheuse, qu'il y ait une fuite, et qu'il s'enflamme. C'est le vrai danger. Pour éviter de nous retrouver dans cette situation dommageable, comme vous dites, la commune a déjà donné, nous obligeons les entreprises à déclarer leurs travaux à proximité des canalisations. Notre dispositif est tel que s'il y a urgence, nous intervenons dans la journée. Nous avons cinq personnes par département qui interviennent.

Après, pour répondre à votre question sur le fond, le gaz n'est pas toxique et se disperse, il part en l'air. C'est vrai que s'il y a une flamme, il y a risque d'inflammation, et là, l'effet thermique peut être assez conséquent. Nous évitons de nous retrouver dans cette situation, et pour ne rien vous cacher, il y a eu une quinzaine d'accidents liés à des travaux non déclarés sur les 32 000 kilomètres de canalisations. C'est le cœur du métier de GRTgaz. Quand on dit qu'on exploite notre réseau, certes nous l'entretiens, mais nous le surveillons aussi. En gros, il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait une voiture qui soit à proximité de nos canalisations. Nous faisons à peu près une surveillance aérienne par an, pour détecter des travaux à proximité. Puis, je pense que nous faisons aussi, auprès des entreprises de travaux publics et de drainage, la promotion de cette obligation de déclaration de travaux. C'est un peu contraignant, mais c'est obligatoire. Maintenant, c'est un peu plus simple, puisque nous déclarons ces travaux sur Internet, et nous savons immédiatement quels services sont concernés. Les entreprises de travaux publics ou vos prestataires en drainage le savent. Voilà ce que je voulais dire sur cette affaire, pour dire que ce qu'il s'était passé à Bruailles relevait d'une faute de l'entrepreneur, et il l'avait payé chèrement. Je pense que le tractopelle avait durement ramassé, et son conducteur aussi.

23

Thierry LAMY

Sur le drainage, je ne vais peut-être pas répondre strictement à votre question. Ce que je sais sur le drainage, c'est qu'au cas par cas, presque au mètre par mètre, le drainage existant est pris en compte, on récupère donc tout ce qui est plan de drainage, et il y a une étude qui est faite par des sachants qui ne sont pas GRTgaz. Nous ne sommes pas sachants en termes de drainage. Par contre, des entreprises savent faire le bon drainage, et un plan de restructuration est fait. Que recherche-t-on par cette restructuration ? C'est de garder la même fonctionnalité de drainage ; c'est-à-dire qu'avant, le drainage fonctionnait bien, et nous voulons qu'après les travaux, cette fonctionnalité soit conservée. Je sais aussi qu'au-dessus de la canalisation, il n'y a pas un quadrillage de la même façon qu'il y a aujourd'hui dans la parcelle, il y a une isolation. Autre chose que je voulais vous dire, on va chercher des exutoires. C'est-à-dire que toute l'eau que l'on va collecter, on va aller chercher l'exutoire. Si c'est un fossé qui est au bout de plusieurs parcelles, on ira chercher ce fossé pour que l'eau puisse s'écouler normalement. Je ne peux pas vous dire si nous passons au-dessus de la canalisation systématiquement ou pas, c'est le plan de restructuration qui le donne. Par contre, toute l'eau en dehors de la zone isolée, au-dessus de la canalisation, est collectée et retransmise vers l'exutoire. Nous cherchons à garder la même fonctionnalité de drainage. C'étaient les trois points principaux sur la façon dont le drainage est approché à travers notre projet.

Séverine BARBERET

Monsieur Suisse-Guillaud, pouvez-vous nous donner l'adresse du site sur lequel on peut déclarer les travaux ? L'avez-vous en tête ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Cela doit s'appeler canalisations.gouv.fr. Nous vous le remettrons sur le site. Je vous la transmettrai, parce que cela s'appelait avant DICT pour les maires, et maintenant, les communes ne sont plus responsables sur ce sujet, ce qui est une bonne chose. C'est ce que l'on appelle un portail commun. Cela doit s'appeler canalisations.gouv.fr. A vérifier.

Séverine BARBERET

Merci. D'autres questions ?

Mathieu COCHET

C'est une question un peu plus diplomatique. Quand on pense gaz naturel, on pense à explosion, comme vous l'avez évoqué, Monsieur. Dans des contextes diplomatiques européens et mondiaux un peu particuliers, c'est un peu une question catastrophe, mais sur les attaques terroristes ou autres, notamment sur des sites comme Etrez, qui sont des sites, à mon avis, sensibles pour le gouvernement français et pour vous, j'aimerais savoir quelles sont les surveillances et les risques en cas d'attaque, ne serait-ce que sur une partie du gazoduc, et les conséquences si cela explosait sur le gazoduc ou autres.

Séverine BARBERET

Lors d'un précédent débat, nous avons évoqué ce point. Monsieur Suisse-Guillaud, souhaitez-vous répondre ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je vais répondre, sans tellement répondre. Effectivement, vous avez raison, il existe un plan de sûreté de nos installations, comme tout opérateur industriel en France. Je ne suis pas habilité à en parler, je ne connais pas le niveau de sécurité mis sur ces sites. Evidemment, il existe un certain nombre de dispositions, que peu de personnes connaissent dans l'entreprise, et qui sont confidentielles.

Sur le plan du terrorisme, nous avons eu une action sérieuse sur notre réseau, c'était sur l'artère du Midi, au nord de Saint-Chinian, dans les années 98-99. C'était ce que l'on appelait les comités d'action viticole. Vous vérifierez, parce que j'étais le constructeur de cette canalisation. Ce comité, un peu incontrôlé (c'était lié au Midi viticole, mais je parle sous le contrôle de personnes qui connaissent peut-être mieux le sujet que moi) dans le cadre de revendications diverses, faisait sauter des postes électriques. Or, il semble que comme ce n'était pas assez démonstratif, ils ont fait sauter un poste gaz, une vanne gaz. Je ne me souviens plus du nom, mais je l'ai bien en tête. C'était en 98 ou 99. Ils l'ont fait une fois, et c'est la seule fois où nous avons eu, en France, une agression caractérisée. Je pense qu'ils se sont fait la frousse de leur vie, parce qu'ils ont cru que cela n'allait pas faire grand-chose, mais cela a fait un jet de gaz de 80 mètres de haut, avec un bruit infernal. Nos robinets sont situés à peu près tous les 10 kilomètres. Les vannes se ferment automatiquement. Une fois que le gaz est parti, je ne sais pas s'il s'est enflammé ou pas, je ne sais pas si c'est répertorié ainsi, mais ils se sont fait la peur de leur vie, parce que cela a fait un sifflement gigantesque. Les vannes se sont fermées, le gaz est parti en l'air, puis la sécrétion de gaz a été interrompue. C'est le seul exemple que nous avons, en France, d'une agression caractérisée, volontaire, sur une canalisation. Tout à l'heure, lorsque je parlais de 15 accidents ou incidents, c'est bien évidemment involontaire. Sur les 15, une dizaine n'est pas déclarée ; ce sont des travaux avec des pelleteuses qui creusent la terre. C'est un incident, mais nous n'avons pas eu en France d'accident terroriste ou volontaire sur nos gazoducs, pour l'instant.

Séverine BARBERET

Nous n'allons pas le regretter. D'autres questions ? Voulez-vous continuer Monsieur Cochet ?

Mathieu COCHET

N'y a-t-il pas de risque sur les 10 kilomètres entre chaque robinet, que le gazoduc s'enflamme sur toute la lignée ou explose sur toute la lignée ? A la rigueur, je me moque un peu de ceux qui mettent le feu, par contre, je m'inquiète pour les habitations.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Pour que le gaz s'enflamme, il y a des limites précises de gaz. Il doit y avoir un mélange oxygène/gaz. Nous n'allons pas rentrer dans les détails, mais en gros, il faut 10 % de gaz pour 90 % d'oxygène. Si ce mélange n'est pas obtenu, et il ne l'est pas dans le gazoduc, puisqu'il est à 100 % de gaz, la flamme ne se propagera pas. C'est pour cela que les accidents de gaz arrivent plutôt dans des milieux confinés, dans vos maisons. Le cas classique est une fuite de gaz, quand la cuisinière n'est pas fermée. Le gaz s'échappe. On arrive à un moment où ce mélange est à peu près fait, et le pompier qui arrive parce qu'on l'a appelé pour une odeur de gaz ouvre l'électricité, et cela met le feu. Ils ne le font plus maintenant, mais cet accident s'est déjà produit. Ce principe chimique de mélange 10 % de gaz, 90 % d'oxygène ou d'air n'est pas courant dans une canalisation. Physiquement, ce n'est pas possible.

Séverine BARBERET

Merci. D'autres questions ? Certaines personnes ne se sont pas exprimées. Est-ce parce qu'elles n'osent pas prendre la parole ?

25

Joseph BOURDON, Varennes-Saint-Sauveur

Bonsoir. En dehors des indemnités qui sont servies aux propriétaires, en matière de transport d'énergie, au vu de toutes les servitudes et des risques qui sont impactés dans les traversées de village, est-il prévu de verser une indemnité, une rente, ou je ne sais quoi, aux communes traversées ?

Séverine BARBERET

Merci Monsieur Bourdon.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Vous avez raison, nous imposons un certain nombre de servitudes ou de suggestions aux communes. Les parlementaires ont voté récemment, puisqu'une taxe ne se décide pas comme cela. Les parlementaires ont voté, il y a trois ans à peu près, une indemnité qui s'appelle l'indemnité forfaitaire pour les entreprises de réseau, l'IFER, que les maires connaissent, et que doivent tous les exploitants de canalisation. Elle est de 500 et quelques euros par kilomètre et par an. Ce n'est donc pas gigantesque. Ce sont les parlementaires qui l'ont fixée. Nous, pour les 32 000 kilomètres de canalisations, cela fait 17 millions d'euros que nous versons chaque année aux communes. C'est donc la disposition. Pour les communes qui accueillent une station de compression, c'est 100 000 euros par station de compression et par an. Puis si elles accueillent un stockage, c'est un million d'euros, et les

suggestions sont encore plus importantes. Je crois que c'est aussi vrai pour le propriétaire des réseaux ferrés, RFF. Il y a donc une indemnité spécifique pour chaque ouvrage.

Séverine BARBERET

Merci. D'autres questions ? Une dernière question pour Monsieur.

Alain SIXDENIER

Je reprends le micro, et je m'en excuse à nouveau. Le fuseau que vous avez déterminé ici résulte d'une étude préalable, d'un impact, je suppose, sur l'économie, l'habitat, etc. La définition, la détermination ultime du tracé va-t-il plus dépendre de l'aspect financier, pressions publiques, politiques ou un mélange des deux ?

Thierry LAMY

Je vais répondre en deux temps. Comment le fuseau a-t-il été fait ? La commission de régulation de l'énergie nous a donné le mandat d'étudier cette canalisation en juillet 2012. Pour une infrastructure de type canalisation, la première chose que nous cherchons, notamment pour des raisons de surveillance de la canalisation, c'est d'être le plus possible en parallèle de la canalisation existante. La première chose que nous avons faite est donc de voir quels pourraient être les obstacles, pour ne pas être en parallèle. Nous avons donc diligenté une étude sur l'aspect environnemental, en premier lieu, pour voir les différents enjeux. Nous avons bien sûr fait une reconnaissance du territoire, donc voir sur l'urbanisation, canalisation qui date de plus de 30 ans, pour voir s'il y avait des développements d'urbanisation à proximité de notre canalisation qui pourrait aussi être une contrainte au doublement en parallèle. C'est l'étude qui a été faite en 2012, qui a permis d'aboutir à ce fuseau-là.

Dans le territoire qui nous intéresse aujourd'hui, nous sommes centrés, parce qu'*a priori*, nous n'avons pas d'obstacle à être tout près de la canalisation. Nous sommes donc à droite ou à gauche, centrés sur la canalisation. Parfois, le fuseau est un peu décentré, parce que nous avons une infrastructure comme une autoroute, la Saône un peu plus au nord de Palleau. Nous avons donc des obstacles naturels. Ici, sur ce territoire, il n'y a pas d'obstacle naturel, pas de zone sensible, nous sommes *a priori* à proximité de la canalisation. Qu'est-ce qui va guider notre choix de tracé final ? Comme je vous l'ai dit, nous cherchons plutôt le parallélisme, mais nous avons aussi d'autres études. Nous avons l'aspect environnemental qui est un volet important de notre dossier, le volet agricole, et là, nous travaillons avec les Chambres d'agriculture pour identifier justement si, dans ce parallèle, il n'y a pas des exploitations sensibles, des particularités qui nous obligeraient à décaler légèrement notre tracé. Puis il y a les projets des communes, ce qui existe aujourd'hui, et s'il y avait d'autres choses qui rendraient incompatible le tracé avec un développement de la commune, nous essaierions de l'éviter. C'est donc à travers ces critères que nous allons définir le critère de moindre impact. L'influence politique, c'est à travers un dialogue que nous avons avec les communes, que nous aurons au premier trimestre 2014. Nous allons essayer d'avoir le maximum d'informations sur les projets, puisque nous arrivons à recueillir l'existant. De toute façon, ce projet de moindre impact est cadré avec l'administration. Ce sont des objets de dialogue. A la fin, le tracé est validé et partagé avec l'administration, et pour le construire, nous essayons d'associer le maximum d'interlocuteurs.

Séverine BARBERET

Avez-vous d'autres questions ? Vos questions étaient particulièrement riches. Monsieur Cochet.

Mathieu COCHET

Désolé, encore moi. Par rapport aux communes et aux discussions des communes, le premier semestre 2014 semble être quelque peu atypique, dans les contextes électoraux qui arrivent. Est-ce volontaire ? Vous allez me dire non, bien évidemment. Disons que le dialogue peut être un peu biaisé ou différent.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous ne sommes pas tout à fait des perdreaux de l'année. Nous ne méconnaissons pas le fait qu'il existe des élections municipales, et que c'est un moment à forte intensité dans une vie communale. Effectivement, la période n'est pas celle qui s'y prête le mieux, et il faudra que nous trouvions les moyens. Nous retarderons le plus possible le dépôt de notre dossier, mais nous ne pouvons pas non plus attendre. En France, si nous devons tenir compte de toutes les élections, nous n'arriverions pas à faire un projet. Les élections municipales, pour ce type de projet, sont particulièrement importantes. Nous essaierons de voir avec les mairies en place. Si des équipes se renouvellent, nous le saurons, et nous discuterons avec l'équipe sortante qui sera la future équipe entrante. Après, s'il y a une bagarre sans fin localement, nous n'allons pas aller nous mettre au milieu de ce chambard. Là-dessus, nos équipes locales connaissent bien le contexte local. Nous verrons aussi avec les sous-préfets ou les choses comme cela, pour ne pas faire d'impair, puis nous progresserons avec vous. Après, si nous ne pouvons pas discuter au mois de mars, nous discuterons au mois d'avril ou au mois de mai. Ce n'est pas importantissime. S'il reste deux communes sur cinquante à voir, nous les verrons. Nous pensons que nous pourrions prendre des contacts assez vite, les études agricoles vont reprendre après le débat public, et tout cela convergera. Si cela ne converge pas tout en même temps au mois de mars, nous ferons converger au mois d'avril ou au mois de mai. Mais rassurez-vous, cela ne nous avait pas échappé. Malheureusement, la commission de régulation de l'énergie qui autorise ce genre d'études et de démarrage de nos travaux a réagi face à la pression des industriels. Tout à l'heure, je vous ai dit qu'il y avait un engorgement entre le nord et le sud de la France. Il y a en gros deux prix du gaz de gros en France. Les industriels du Nord payent à peu près 30 euros le mégawatt, ou 28, et en ce moment, ils sont à 35 dans le sud. Donc les industriels de la chimie rouspètent. Les gens au sud de Lyon payent leur gaz en gros 20 % à 30 % plus cher que ceux du Nord. Ils ont donc réclamé à la CRE, à cor et à cri, de faire étudier cette affaire. Cela s'est cristallisé l'année passée, au mois de juin, et la CRE nous a demandé, le 19 juillet de l'année passée, d'étudier ce dossier. Nous sommes donc un peu à marche forcée, parce que c'est un vrai sujet industriel.

27

Séverine BARBERET

Merci Monsieur Suisse-Guillaud. Avez-vous d'autres questions sur ce projet ?

Jean-Luc PUVILAND, Montpont

Le radon est-il un gaz de schiste ?

Séverine BARBERET

Alors, la question du gaz de schiste...

Denis SUISSE-GUILLAUD

Non, ce n'est pas la question du gaz de schiste, c'est savoir si le radon est un gaz de schiste. Je n'en sais rien. Il me semblait que le radon se trouvait dans les massifs cristallins, plutôt

en Auvergne. Honnêtement, je suis incapable de vous répondre sur le lien entre gaz de schiste et radon. Désolé d'être aussi peu coopératif, aussi incompetent.

Séverine BARBERET

Je vois plusieurs personnes qui commencent à se rhabiller, qui ont sans doute d'autres projets que la canalisation. Avez-vous encore une question ?

Alain SIXDENIER

Cela n'a pas à voir directement avec l'implantation du futur tracé de la canalisation. Vous avez parlé d'une égalité tarifaire entre le Nord et le Sud, mais en allant un peu plus loin, la canalisation de 1,2 mètre (avec alimentation par les gaz venant du nord de l'Europe, et éventuellement par les gaz venant du Sud, donc du contexte nord-africain) permettrait-elle d'implanter, éventuellement, des centrales gaz pour substituer une éventuelle disparition des centrales nucléaires ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Votre question est pertinente, mais je ne suis pas compétent pour parler de la substitution des centrales de production d'électricité à gaz vis-à-vis des centrales nucléaires. Je crois même que ce n'est pas cela. Un petit mot : notre pays produit 80 % de son électricité grâce aux centrales nucléaires. Il faut donc trouver un complément, et parmi les compléments se trouvent les centrales thermiques au gaz, pour faire simple. Autrefois, elles marchaient au charbon, maintenant, elles marchent au gaz. C'est ce que l'on appelle les centrales à cycle combiné gaz. Vous avez raison, ce genre de canalisation peut alimenter ce genre d'installation cycle à combiné gaz, et il y a un projet qui est sur la plaine de l'Ain, à côté de Meximieux. Ce projet ne concerne pas Val de Saône, mais l'Arc Lyonnais. Il y a donc un projet de centrale à cycle combiné gaz, et ce projet est suspendu, parce que ce type d'installation ne trouve pas sa rentabilité actuellement. Les prix de l'électricité doivent être trop faibles, le prix du gaz trop haut. Puis pour compliquer le tout, le charbon est très bas. On ré ouvre donc des centrales au charbon, ce qui est un vrai scandale écologique, mais c'est une autre affaire. La réponse est donc oui sur le principe, mais à l'instant « T », ce genre de centrales à combiné gaz n'est pas bien à la mode. Par contre, à 10-15 ans, nous pourrions peut-être revoir des centrales à cycle combiné gaz.

28

Séverine BARBERET

Avant de vous quitter, je voulais vous rappeler qu'il y a un site Internet sur lequel vous pouvez vous replonger dans toutes les réunions publiques qui ont déjà eu lieu. Vous pourrez lire le verbatim de ce soir à peu près d'ici une semaine. C'est www.debatpublic-arclyonnais-valdesaone.org. Pour ceux qui le souhaitent, il y a également Facebook et Twitter, débat public ALVDS. Je vous remercie de votre participation particulièrement pertinente et stimulante. Anne-Marie va conclure.

Anne-Marie ODUNLAMI

Je vous remercie pour cette participation très active, et pour vos questions très intéressantes. Je remercie encore une fois Monsieur le Maire qui a bien voulu mettre cette salle à notre disposition, pour organiser la réunion. Vous êtes invités à poursuivre des échanges plus personnels, en buvant un rafraîchissement à la sortie de cette salle. Merci encore à tous.

